Les avocats et notaires
de l'État québécois

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE VOTERONT SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE

Québec, le 22 septembre 2016 – Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) annonce la tenue d'une assemble générale portant sur l'opportunité d'une grève générale illimitée, dès cet automne, des avocats et notaires de la fonction publique québécoise. Cette annonce donne notamment suite à une consultation des membres de LANEQ, par l'intermédiaire de ses représentants en milieu de travail. Le Bureau de LANEQ déterminera, dans les prochains jours, les modalités de la tenue de cette assemblée.

« Le message que nous avons reçu est sans équivoque. Les avocats et notaires demandent la reconnaissance de leur rôle essentiel à la protection de l'intérêt public et à l'intégrité du fonctionnement du gouvernement. Ils sont prêts à une grève générale pour démontrer le manque de sérieux de leur employeur. Leur souhait est de troquer ce droit de grève pour une réforme rigoureuse du mode de négociation de leurs conditions de travail. Tous y gagneront », lance Me Jean Denis, président de LANEQ.

Rappelons que LANEQ réclame, en toute équité, un changement au mode de négociation de leurs conditions de travail, afin de prévoir un arbitrage liant les parties, soutenu par un comité de rémunération. Ce mode de négociation est en vigueur en Ontario, en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. Lors des dernières négociations, en 2011, après une grève générale illimitée, le gouvernement du Québec avait d'ailleurs reconnu qu'il fallait réformer le régime de négociation des avocats et notaires de la fonction publique.

Par ailleurs, les unités de négociation hors fonction publique, qui représentent 18 % des effectifs de LANEQ, pourront se prononcer sur l'opportunité d'une grève ultérieurement, dans le respect de leur autonomie.

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) regroupe plus de 1 100 avocats et notaires répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, notamment par la négociation de leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt public, l'avocat ou le notaire de l'État participe à la représentation du gouvernement auprès de tribunaux civils, administratifs et pénaux, en plus d'agir comme conseiller juridique et légiste auprès des ministres et présidents d'organismes.

- 30 -

Source : LANEQ

Renseignements :
Mathieu Santerre
581 996-5344
medias@lorangebleue.biz